

## **5. EXPERTISE 4 : POLITIQUE DE LA VILLE**

### **5.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION**

La politique de la ville constitue un enjeu essentiel pour la Région wallonne.

Les villes ont un rôle crucial à jouer dans le cadre du redéploiement économique de la Région en tant que bassins d'innovation, d'emploi ainsi qu'en raison du capital social et culturel qui les caractérisent. C'est également en ville que se cristallisent un certain nombre de problèmes que traverse notre société : insécurité, précarité, désindustrialisation, montée des extrémismes etc.

C'est pour répondre à ces deux grands défis que s'est mise en place à partir des années 1980 ce qu'il est convenu d'appeler « la politique de la ville », dans la plupart des pays européens. Différentes initiatives visent aujourd'hui à favoriser le partage de ces expériences à travers la mise en réseau des villes et Régions qui les ont portées.

La participation de la Région wallonne, au travers de la CPDT, à ces réseaux d'échanges européens sur les questions urbaines, est l'occasion :

- de faire remonter les connaissances, les expériences du niveau local et d'identifier les pratiques innovantes ;
- de mettre en place un dispositif de veille relatif à la politique européenne en matière de ville durable et de développement urbain (fonds structurels, travaux du Parlement Européen, notes de travail etc.) ;
- de favoriser la concertation entre les différents acteurs institutionnels, et en particulier entre les acteurs locaux et régionaux de la politique de la ville.

Étant donné de la spécificité de la tâche, il s'agit d'une expertise continue.

### **5.2 TÂCHES MENÉES**

#### **5.2.1 Mise en place d'une plate-forme pour l'échange de bonnes pratiques entre villes de la Région wallonne**

Le 30 mai 2008 a eu lieu la première plate-forme ville avec comme thématique principale : les projets de villes sont-ils en correspondance avec les documents européens et régionaux ? Des représentants des 9 villes wallonnes de plus de 50 000 habitants, les chercheurs de l'expertise ainsi que des membres de l'administration ont répondu présents à la réunion. Cette plate-forme était aussi l'occasion de rencontrer les acteurs de terrain et de discuter ensemble des thématiques suivantes à aborder au sein du groupe de travail créé. Le rendez-vous de la prochaine plateforme a été fixé au 20 novembre 2008 sous le thème de la mixité sociale.

Cette plateforme a permis de :

- Favoriser les échanges d'expériences entre villes wallonnes ;
- Diffuser des informations utiles aux participants (expériences étrangères innovantes, connexions possibles avec les programmes européens...) ;
- « Faire remonter » les réalités communales au niveau de la plate-forme « Politique de la Ville » mise en place au sein de la Région wallonne.

### **5.2.2 Analyse et comparaison des dispositions prises dans les pays voisins en matière de politique de la ville.**

La comparaison des dispositifs, entreprise au cours de l'année 2007-2008, a été poursuivie. La recherche pour la Région Flamande a été approfondie via des entretiens auprès de témoins privilégiés. L'analyse des dispositifs mis en place en Angleterre et en France a été complétée sur base d'études de cas détaillées : Sheffield, Valenciennes et Gand.

### **5.2.3 Suivi des politiques européennes en matière de politique de la ville**

Un fil rouge RSS a été mis en place sur le site de la CPDT afin de présenter brièvement tout document intéressant relatif à la politique de la ville.

Des interventions ponctuelles ont eu lieu suite à des demandes de la Région :

- réaction à un texte de l'ambassade de France sur la politique de la ville en Wallonie en vue de la future présidence française ;
- participation au colloque « Entre ségrégation spatiale et différenciation spatiale, l'urbain en question » ;
- rédaction d'une note analysant la dimension urbaine présente au sein des programmes opérationnels FEDER 2007-2013 (Compétitivité et Convergence) ;
- rédaction d'une note analytique sur le récent rapport de la Cour des comptes traitant de l'évaluation de la politique fédérale des grandes villes.

### **5.2.4 Mise en ligne d'une page web comme mode de diffusion de l'information**

Une page web propre à l'expertise politique de la ville a été mise en ligne sur le site de la CPDT. Elle permet une meilleure visibilité/diffusion des résultats des recherches menées au sein de l'équipe de recherche auprès des acteurs de la plateforme ville créée.

### **5.2.5 Diffusion des résultats - Publications**

L'équipe a valorisé son travail sous la forme de différentes notes de recherche (bientôt disponibles sur le site de la CPDT). Une première concerne l'analyse comparative des dispositifs présents en matière de politique de la ville en France, Angleterre et en Flandre. Une seconde concerne l'analyse de la dimension urbaine présente au sein des programmes opérationnels FEDER 2007-2008 Compétitivité et Convergence. Une dernière illustre notre lecture du rapport de la cour des comptes sur la Politique fédérale des grandes villes.

En outre, l'équipe s'est attelée à la rédaction de quatre articles pour Territoire(s) Wallon(s), qui seront bientôt diffusés.

## **5.3 PRINCIPAUX RÉSULTATS/ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE**

La recherche a permis de dégager les principales tendances de la politique de la ville dans les territoires limitrophes. La confrontation entre le SDER et la Charte de Leipzig nous a amené à identifier un certain nombre de convergences entre ces deux documents d'orientation, même si celui-ci n'identifie pas clairement les atouts spécifiques des villes wallonnes et que le volet formation/éducation ainsi que le volet social est sous-représenté dans le document.

Il ressort des travaux de la plate-forme que les villes sont engagées dans la mise en place d'une planification urbaine intégrée. Celle-ci repose encore sur des approches assez dissemblables et les participants sont demandeurs d'une forme de guidance dans ce domaine.

## **ANNEXES À L'EXPERTISE 4 POLITIQUE DE LA VILLE**

Quatre documents sont annexés :

- Annexe 1 : Analyse du rapport de la Cour des comptes sur la politique fédérale des grandes villes ;
- Annexe 2 : La prise en compte de la dimension urbaine dans les programmes opérationnels FEDER 2007-2013 ;
- Annexe 3 : Analyse croisée de la politique de la ville en France, en Angleterre et en Flandre ;
- Annexe 4 : Le compte rendu de la première séance de la Plate-forme ville.